D'APRÈS LA RÉGLEMENTATION, QUE POUVONS-NOUS UTILISER POUR RENDRE ÉTANCHE LES RACCORDS FILETÉS SUR DES CONDUITES DE GAZ NATUREL ?

RÉPONSE

Matériaux d'étanchéité : faite le bon choix et évitez l'anomalie 4a

L'arrêté du 23 févier 2018 (article 10.1.2) interdit l'utilisation de filasse et de ruban d'étanchéité pour l'étanchéité des raccords filetés des installations domestiques individuelles ou collectives de gaz.

A noter que le fil d'étanchéité est considéré depuis le 01/01/2021 comme du ruban. L'utilisation de cette famille de produit est aussi sanctionnée par une anomalie selon le référentiel de contrôle.

Le contrôle est effectué sur l'emploi de raccord mécanique autorisé ou non et même si le raccord mécanique est autorisé mais qu'il y a usage de filasse ou de ruban téflon, il y a anomalie.

Norme EN 751-3

Source Cedeo

Source Griffon

Norme EN 751-2

Source Griffon

Source Cedeo

L'utilisation de produits non autorisés d'emploi est sanctionnée par une anomalie de type :

A2 en installation neuve **A1 en installation existante**

Les définitions suivantes s'appliquent :

A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

Partie neuve : installation neuve ou partie neuve de l'installation complétée ou modifiée.
Partie existante : partie existante de l'installation complétée ou modifiée.

Les guides CNPG « Installations de Gaz » et « Appareils et Matériels à Gaz » complètent ces dispositions.

Conformément à ces textes, les produits d'étanchéité conformes doivent être certifiés **NF540 (NF RAC-GAZ)** applicable aux « raccords interchangeables et aux ensembles de raccordements assemblés pour les installations de gaz » par l'organisme habilité Certigaz. Ce logo se retrouve sur l'emballage et/ou la notice d'utilisation du produit.

CERTIFIÉ PAR CERTIGAZ
NF
RAC-GAZ

CERTIgaz
Certificat
Certificate
SPECIMEN

Conformément au Guide « Appareils et Matériels à Gaz » les matériaux réalisant l'étanchéité pour les raccords filetés doivent respecter les normes : **NF EN 751-1 (matériaux de type résine, colle)** et **NF EN 751-2 (matériau non durcissant)**.

INDICE DE DATE de la norme	**OBJET DE LA NORME**	**DATE DE DÉPART** de l'obligation de conformité (1)	(2)	CONDITIONS particulières ou application exlues
NF EN 751-1 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1ère, 2ème et 3ème famille et de l'eau chaude. Partie 1 : composition d'étanchéité anaérobie.	1er janvier 2012	1er janvier 2011	pour installations gaz uniquement
NF EN 751-2 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz 1ère, 2ème et 3ème famille de l'eau chaude. Partie 2 : composition d'étanchéité non durcissante.	1er janvier 2012	1er janvier 2011	pour installations gaz uniquement

A ce jour, 4 produits de type pâte, colle ou résine possèdent déjà ce marquage. Retrouver la liste des produits certifiés : https://www.certigaz.fr/file/221623/

TITULAIRE NF *NF holder*	**MARQUE COMERCIALE** *Trademark*	**RÉFÉRENCE COMMERCIALE** *Product reference*	**DÉSIGNATION** *Type*	**NORME DE RÉFÉRENCE** *Reference document*	**CLASSE** *Class*
GEB SAS	GEB	GEBETANCHE - ref 2114605	Matériau d'étanchéité pour raccords filletés	NF EN 751-1	H
VIRAS	VIRAX	FILETFIX III	Matériau d'étanchéité pour raccords filletés	NF EN 751-1	H
Henkel Technologies France	LOCTITE	LOCTITE 577	Matériau d'étanchéité pour raccords filletés	NF EN 751-1	H
Henkel France	TANGIT	TANGIT Raccorétanch METAL	Matériau d'étanchéité pour raccords filletés *Source Cedeo*	NF EN 751-1	H

GEBETANCHE

Source Cedeo

FILETFLIX III

Source Virax

LOCTITE 577

Source Henkel-adhesives

TANGIT Raccorétanch METAL

Source Amazon

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.certigaz.fr